

L'agenda provisoire du comité de l'OIT

Un agenda est un document normatif qui établit l'ordre dans lequel tous les items de l'agenda sont abordés pendant la conférence. Avant la conférence, le Bureau publiera un agenda provisoire qui comprend tous les projets méritant d'être discutés jugés par le Bureau lors de la conférence. Étant donné que tous les projets de résolution à soumettre à l'Assemblée devraient correspondre strictement à l'agenda et se conformer au projet actuel, les délégués devraient considérer avec précaution leurs propres intérêts et leur position du pays, et demander à ajouter des projets supplémentaires sur cette base. Conformément au processus de la conférence, **seul un agenda officiel** sera adopté par l'Assemblée. Tous les délégués devraient lire attentivement l'agenda pour que la discussion officielle de la conférence se déroule de manière ordonnée.

Voici l'agenda provisoire du comité de l'Organisation internationale du Travail.

Agenda provisoire

Comité : l'Organisation internationale du Travail

Thème : La protection du travail sur la plate-forme numérique

Item 1 : Délimitation des travailleurs numériques

Item 2 : Reconnaissance de la relation de travail et des droits des travailleurs

Item 3 : Amélioration de la protection sociale et des normes relatives

Item 4 : Renforcement de la coopération internationale

Item 5 : Réponses à la crise de COVID-19

Le comité n'obligerait pas les délégués à ajouter des projets supplémentaires à l'agenda provisoire, les délégués devraient décider avec discrétion de soumettre ou non des projets supplémentaires sur la base de l'analyse du thème et de la position du pays. Les délégués devraient indiquer ce qu'il souhaite compléter et pourraient brièvement exprimer les raisons comme les avis des projets supplémentaires. Une fois que les délégués auront soumis les avis des projets supplémentaires au Bureau, ce dernier les enregistrera et décidera s'il convient de les adopter, puis rédigera et publiera le projet d'agenda révisé avant le commencement de la conférence, après quoi le Bureau n'acceptera plus aucune suggestion.

Les projets supplémentaires devraient être soumis à la boîte aux lettres du comité de l'OIT : **OIT@bimun.org.cn** avant **20 :59 GMT+8 du 24 avril 2022**. AUCUNE PROLONGATION n'est autorisée. Les documents soumis après la date limite ne seront pas acceptés.